

JOURNEE D'ETUDES**L'ACTION HUMANITAIRE : ENTRE LE DROIT ET LA PRATIQUE**

Analyse du développement du droit de l'action humanitaire et de la mise en œuvre opérationnelle.

Regards croisés entre universitaires et praticiens.

Vendredi 11 octobre 2013

La journée d'études sur le droit de l'action humanitaire intitulé « L'action humanitaire : entre droit et pratique » organisée par le Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ) de l'Université de Rouen avec le soutien du CREDHO de l'Université Paris Sud s'inscrit dans le cadre des thématiques développées par l'« équipe droits de l'homme et droit international et comparé » (CREDHO-DIC) du CUREJ sur les problématiques du droit international humanitaire. Il est dans la continuité des colloques organisés par le CREDHO-DIC de Rouen sur *Un siècle de Droit international humanitaire* (1999) et sur *Le droit international humanitaire face aux défis du XXIème siècle* (2010) dont les actes ont été publiés aux Editions Bruylant. Si le premier colloque visait à dégager les problèmes de mise en œuvre des conventions de Genève de 1949 et de La Haye de 1899, le colloque de 2010 s'est concentré sur les nouveaux défis au droit découlant des nouvelles méthodes et moyens de guerre (ex : guerres asymétriques), cette journée d'études se penche sur un aspect peu abordé : identifier les contraintes à l'action humanitaire (protection des victimes) dans un contexte d'évolution de la conflictualité et de récurrence des catastrophes naturelles massives.

En effet, l'action humanitaire telle qu'elle s'est développée depuis quelques décennies soulève des questionnements sur l'effectivité des règles et principes régissant « l'humanitaire » de guerre et de catastrophe, et sur la pratique des acteurs. Quel est le contenu du droit de l'action humanitaire ? Quels sont les acteurs concernés par sa mise en œuvre ? Quel est le cadre juridique de leur action ? Quelles sont les contraintes multifformes opérationnelles sur le terrain qui interpellent le juriste ?

Cette manifestation a pour objectif d'alimenter le débat sur les défis auxquels est confrontée l'action humanitaire (situation de violence, contexte « d'Etats défaillants », problèmes d'accès aux victimes et de logistique humanitaire, mandat et cadre légal de l'action), mais aussi de s'interroger sur la pertinence et les « limites » du droit comme instrument d'encadrement. Ce faisant, il s'agit de confronter les regards croisés des chercheurs universitaires et des « acteurs humanitaires » de terrain. Un exercice associant des juristes universitaires et des opérationnels de l'humanitaire qui est peu courant, mais nécessaire compte tenu de la complexité de l'action humanitaire.